

**ÉCOLE DE MUSIQUE
ET DE THÉÂTRE**



**GRANDCHAMP
DES FONTAINES**

ASSOCIATION CULTURE ARTS ET LOISIRS DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

INSCRIPTIONS 2026-27

Portes ouvertes à la Maison des Jardins de la Cure

Mardi 2 Juin 17h30 à 20h15 Chorale 20h30- 22h00 (salle des frênes)	Mardi 9 Juin 16h30 à 18h30	Mercredi 10 Juin 10h00 à 19h00	Jeudi 11 Juin 17h30 à 19h00	Vendredi 12 Juin 10h00 à 11h00	Samedi 13 Juin 9h00 à 13h00
--	---	---	--	---	--

Permanences inscriptions à la Maison des Jardins de la Cure

Mardi 09 Juin 17h30 à 18h30	Mercredi 10 juin 14h à 18h	Samedi 13 juin 10h à 12h
--	---	---

**Dépôt du dossier dans la boîte aux lettres
avant le 27 juin**

**et au Forum des Associations
Complexe des Cent Sillons**

prévu le Samedi 5 septembre 2026 matin

CALG

info@grandchampmusique.fr
theatre@grandchampmusique.fr

<http://www.grandchampmusique.fr>

Maison des Jardins de la Cure – 14 place de l’Eglise - 44119 Grandchamp des Fontaines

Coordination pédagogique
Cécile KERGOSIEN
coordination@grandchampmusique.fr

Secrétariat
Séverine GOHAUD
secretariat@grandchampmusique.fr

CALG Siège social : Maison des Jardins de la Cure – 14 place de l’Eglise – 44119 Grandchamp des Fontaines

Contacts : info@grandchampmusique.fr – <http://www.grandchampmusique.fr>



FICHE d'INSCRIPTION 2026-27

Ecole de Musique

INSCRIPTION

REINSCRIPTION

ELEVE

NOM : Prénom : Sexe : F M

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. élève : E-MAIL élève :@.....

Etablissement Scolaire 26-27 : Classe 26-27 :

PERE

NOM / Prénom :

Adresse :

CP-Ville :

Tél. portable :

E-MAIL :@.....

MERE

NOM / Prénom :

Adresse :

CP-Ville:.....

Tél. portable :

E-MAIL :@.....

CURSUS DECOUVERTE

- Bulle Musique de 0 à 36 mois
 - Eveil Musical (PS 3 ans /MS 4 ans) Eveil Musical (GS 5 ans)
 - Parcours Découverte Instrumentale (CP –CE1)
-

CURSUS INSTRUMENTAL

- Débutant : FM + 20mn instrument + 1 atelier
1ere année - enfant CE1 – CM2
Choix 1 instrument :
Choix 2 instrument :
- Débutant : FM + 30mn instrument + 1 atelier
2eme à 5eme année et jeune à partir de la classe de 6eme
Choix 1 instrument :
Choix 2 instrument :
- Confirmé : 30mn instrument + 1 atelier
à partir de la 6eme année et adultes (à partir de 15 ans)
Instrument :
- Coursus libre 30mn / 15jours instrument seulement
Adultes
Instrument :
- Coursus Handicap 20mn individuel
- Technique vocale + 1 atelier
A partir de 11 ans

ATELIERS COLLECTIFS

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chorale Pianissimo (CP au CE2) | <input type="checkbox"/> Orchestre de guitares | <input type="checkbox"/> Orchestre de flûtes |
| <input type="checkbox"/> Chorale Allegro (CM1 à 6ème) | <input type="checkbox"/> Formation musicale adulte | <input type="checkbox"/> Atelier Musiques Actuelles jeunes |
| <input type="checkbox"/> Chorale Adultes Bien être | <input type="checkbox"/> Chorale Adultes rock | <input type="checkbox"/> Groupe Musiques Actuelles |
| <input type="checkbox"/> Atelier Musiques Actuelles débutants | | |

PAIEMENT POUR 2026-27

ADHESION

- 1 par foyer fiscal / 1 chèque séparé du reste (encaissé en septembre)
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Commune (GdF) 50€ | <input type="checkbox"/> Hors commune 60€ |
|--|---|

REGLEMENT DES COURS

tous les chèques sont donnés à l'inscription

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Annuel (1 fois en Oct.) | <input type="checkbox"/> Trimestriel (3 fois en Oct. Janv. Avril) |
| <input type="checkbox"/> Mensuel (10 fois d'octobre à juillet) | <input type="checkbox"/> Chèques Vacances ANCV montant : € |

DETAIL DU REGLEMENT

Montants :	Adhésion :€
	Cursus Musical :€
	Atelier seul ou supplémentaire :€
	Réduction 3 ^{ème} inscription de la famille :€
	SOUS-TOTAL pour les cours :€
	TOTAL :€

RAPPEL : toute inscription est définitive et vous engage financièrement pour l'année.

Je soussigné.....responsable légal de l'enfant.....

-
- m'inscris ou inscris mon enfant à l'école de musique de l'association CALG ;
 - certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ;
 - autorise les membres salariés de l'association CALG à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale ;
 - souhaite rejoindre les bénévoles de l'association CALG .
 - souhaite faire un don à l'association (avec déduction fiscale).

J'autorise la prise et la diffusion de photos ainsi que les enregistrements sonores de mon enfant ou de moi-même pour le site internet de l'association CALG, sur les affiches et articles des événements de l'association CALG et sur les publications dans le magazine municipal *L'écho des Fontaines*

Oui

Non

À _____ , le _____ 2026

Signature :

Tarifs 2026-27

TARIFS	Enfants	Adultes à partir de 18 ans	HORS COMMUNE	
			Enfant	Adulte
Adhésion à l'association CALG				
Adhésion Obligatoire (une seule adhésion par foyer fiscal)	50 €		60 €	
Cursus Découverte				
Bulle musique 45 min (Enfants de 0 à 36 mois)	150 €		160 €	
Éveil musical 45mn (ou 30 min selon effectifs) <i>Enfants de PS et GS</i>	150 €		160 €	
Parcours Découverte instrumentale Atelier collectif 30mn + cours d'instrument en binôme 20mn <i>Enfants de CP et/ou CE1</i>	270 €		280 €	
Cursus instrumental Jeune				
DEBUTANT <i>1^{ère} année pour les enfants De CE1 à CM2 inclus</i> cours de FM de 45mn + cours d'instrument 20mn + 1 atelier de pratique collective	540 €		640 €	
DEBUTANT <i>de la 2^{ème} à la 5^{ème} année ou dès la 1^{ère} année pour les jeunes à partir de la 6^{ème}</i> cours de FM de 45mn + cours d'instrument de 30mn + 1 atelier de pratique collective	640 €		740 €	
CONFIRME <i>à partir de la 6^{ème} année</i> cours d'instrument de 30mn + 1 atelier de pratique collective	600 €		700 €	
Technique Vocale <i>à partir de 12 ans</i> + 1 atelier de pratique collective	600 €	670 €	700 €	770 €
Cursus instrumental Adulte				
CONFIRME cours d'instrument de 30mn + 1 atelier de pratique collective		670 €		770 €
cours d'instrument de 30mn tous les 15 jours		350 €		450 €
Cursus Handicap				
cours individuel de 20mn	540 €		640 €	
Pratiques collectives hors cursus instrumental				
Chorale « enfant » (45 minutes)	150 €		160 €	
Chorale bien-être (1 heure)		230 €		250 €
Chorale pop (1 heure 30 minutes)		280 €		400 €
Formation musicale		150 €		170 €
Chorale bien-être (1 heure) + Formation musicale		350 €		370 €
Chorale pop (1 heure 30 minutes) + Formation musicale		380 €		400 €
Atelier de pratique d'ensemble instrumentale (16 séances)	150 €	210 €	150 €	230 €
Groupe Musiques actuelles	190 €	230 €	210 €	250 €

Réduction de 80 € à partir de la troisième inscription de la famille (même foyer fiscal).

ATTENTION : La durée d'une activité peut être ajustée en fonction du nombre d'inscrits.

Toutes les informations et plus encore sur notre site : <http://grandchampmusique.fr/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/musiquegrandchamp/>

Instagram : [ecole_musique_gdf](https://www.instagram.com/ecole_musique_gdf)



ASSOCIATION CULTURE ARTS ET LOISIRS DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Règlement Intérieur de L'École de Musique et de Théâtre

approuvé par le Conseil d'Administration du 21 octobre 2022

1- Commissions

Le conseil d'administration est représenté par chacun de ses membres et nomme deux commissions ; l'une pour diriger l'école de musique et l'autre pour diriger l'école de théâtre.

2- Organisation du conseil d'administration

Le conseil d'administration nomme :

- Un(e) président(e) ou deux co-président(e) ;
- Un(e) trésorier(e) ;
- Un(e) secrétaire(e).

3- Les professeurs de musique et de théâtre

- Les professeurs sont liés à l'association par un contrat.
- Les conditions de rémunération sont déterminées par le conseil d'administration suivant la convention collective ECLAT (de l'animation) pour les salariés ou par la convention de prestation.
- Une concertation régulière sera réalisée entre les commissions et l'ensemble des professeurs. Les réunions de rentrée et de fin d'année sont considérées obligatoires. Les autres dans l'année sont considérées facultatives mais l'absence doit être signalée à l'avance.
- Les professeurs devront participer à au moins une animation dans l'année (audition-spectacle ou autre) et assister aux réunions de préparation de cette animation.
- Les professeurs sont tenus de respecter les horaires de leurs cours et leur durée, ils se doivent d'être en place à l'arrivée de-s l'élève-s.
- Les professeurs adaptent leur enseignement aux motivations de l'enfant. Si celui-ci rencontre des difficultés, ils préviennent les parents et si besoin le bureau en cas de difficultés importantes ou de problème de comportement.

Absences des professeurs :

- Les professeurs devront rattraper les cours pour absences non justifiées, en proposant une nouvelle date en concertation avec les élèves.
- Pour les absences justifiées (code du travail), ils devront prévenir au plus vite l'association et ne seront pas tenus de récupérer ces cours.

4- Les élèves

A l'école de musique, l'apprentissage d'un instrument comporte trois cours distincts :

- Technique : Les cours d'instrument sont de 40mn en binôme les 2 premières années puis 30mn en individuel. Les cours collectifs sont de 30mn ou 45mn ou 1h. Pour les cours en binôme, les professeurs en concertation avec les parents et la coordinatrice pédagogique pourront séparer le binôme en cours individuel de 20mn, quand cela est jugé nécessaire.
- Théorique : Le cours de Formation Musicale qui est un cours collectif de 45mn pendant les 5 premières années.

- Pratique Collective : Pratique de la musique d'ensemble (ateliers de classe, orchestre, chorale, groupes...).
- L'inscription d'un élève à l'école de musique implique la participation à ses cours ainsi qu'un travail personnel qui nécessite d'avoir l'instrument chez soi.
- L'année musicale comprend 33 semaines (1^{ère} semaine réunion par classe d'instrument : rencontre du professeur et organisation des cours) et se divise en 2 semestres. Ils sont ponctués par des appréciations – sur bulletin – remises aux parents et une évaluation de fin d'année (sur un temps de cours, pour l'Instrument et la Formation Musicale).
- Lorsqu'une manifestation musicale a lieu pendant le cours de FM ou d'instrument d'un élève et que le professeur ne peut assurer son cours, il est possible que ce cours ne soit pas rattrapé.
- Les cours sont dispensés à la Maison des Jardins de la Cure, siège de l'association.

A l'école de théâtre, l'apprentissage comporte un cours collectif de 1h30 chaque semaine.

- L'année théâtrale comprend 28 semaines et se termine par un spectacle des élèves mis en scène par leurs professeurs.
- Les cours sont dispensés dans une salle municipale communiquée en début d'année.

Absences des élèves :

- L'inscription engage financièrement l'élève pour l'année. L'association ne peut tenir compte des absences.
- Les professeurs doivent être informés de toute absence prévisible de l'élève et ne sont pas tenus de reporter les cours manqués.
- Les contacts téléphoniques seront transmis en début d'année.
- Une feuille de présence est remplie à chaque cours par le professeur.

Important :

- Les parents se doivent de vérifier que le professeur est présent lorsqu'ils déposent leur enfant. L'école ne peut en assurer la garde en cas d'absence imprévue du professeur. L'association décline toute responsabilité en dehors de la salle et des heures de cours.
- Pour les élèves en partenariat avec une autre école de musique, c'est le Règlement Intérieur de l'autre école qui est appliqué pour le cours concerné.

5- Adhésion-cotisation

- L'inscription est définitive et engage financièrement l'élève pour l'année.
- L'adhésion des élèves à l'association est obligatoire, le montant est fixé par famille(foyer fiscal)et par an.
- Le paiement échelonné des cours est autorisésans remise en cause du principe de l'engagement annuel. Les chèques seront tous remis le jour de l'inscription et encaissés selon l'échelonnement choisi.

6- Assemblée Générale

- Pour mieux répondre à l'attente de chaque adhérent, il est important que ces derniers participent à l'assemblée générale annuelle pour y exprimer des avis sur les choix et les orientations de l'association.

N° SIRET : 353 339 963 00012 9623

N° AGREMENT du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : 44-04-81